

LES AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

- **RECRUTER** un salarié motivé en bénéficiant de conditions avantageuses.
- **ÉTABLIR** une convention de formation adaptée aux besoins de l'entreprise (évaluation pré-formatrice, personnalisation du parcours de formation et choix de l'organisme) et du salarié.
- **ASSURER** une transmission des savoir-faire et un accompagnement grâce aux tuteurs.

- **BÉNÉFICIER** de l'exonération de certaines cotisations et d'aides diverses :
 - **Allègements** de cotisations patronales sur les bas et moyens salaires,
 - **Exonération** totale des cotisations patronales lorsque le salarié est âgé de 45 ans et plus cumulable avec l'aide supplémentaire accordée à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus,
 - **Exonération** spécifique pour certains groupements d'employeurs (GEIQ),
 - **Aide** pour les entreprises de plus de 250 salariés employant plus de 4% d'alternants,
 - **Aide** forfaitaire en cas d'embauche de demandeurs d'emploi de 26 ans et plus (Pôle emploi),
 - **Aides** supplémentaires en cas d'embauche d'un travailleur en situation de handicap.

Votre partenaire Alternance

GRETA MTE 94

*Le contrat de
professionnalisation*



CONTACT GRETA MTE 94
 Lycée Langevin Wallon
 126 avenue Roger Salengro
 94500 Champigny-sur-Marne

T. 01 45 16 19 19 - gmte94@ac-creteil.fr

www.gmte94.greta-formation.fr



90,85%
RÉUSSITE
AUX EXAMENS

LE GRETA DES MÉTIERS ET TECHNIQUES ÉCONOMIQUES 94 VOUS PROPOSE

● **Une formation en alternance** gratuite et de qualité où l'entreprise apporte ses savoir-faire et le Greta dispense un enseignement général, professionnel et technologique

● **Un diplôme ou une certification** reconnus (niveau V à III)

● **Un large choix** de domaines

Tous les intitulés de statuts, fonctions, métiers s'entendent Femme / Homme



QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.
- Bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion (CUI).



QUEL TYPE DE CONTRAT ?

● Le contrat à durée déterminée

Pour une durée comprise entre 6 et 12 mois. Cette durée peut être portée à 24 mois pour les personnes sans qualification ou bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH ou sortant d'un contrat aidé.

● Le contrat à durée indéterminée

Dans ce cas, les règles de durée maximale mentionnées ci-dessus portent sur l'action de professionnalisation, c'est-à-dire la 1^{ère} phase du contrat qui s'effectue en alternance, à l'issue de laquelle le contrat de travail se poursuit (cf : travail-emploi.gouv.fr).



QUELLES SONT LES OBLIGATIONS ?

- Effectuer le travail confié par l'employeur.
- Respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise au même titre que les salariés : conditions de travail, horaires, règlement intérieur...
- Suivre avec assiduité les enseignements de la formation au GRETA.
- Justifier des absences au GRETA et en entreprise (arrêt de travail à fournir sous 48 heures en cas de maladie).



QUELLE EST LA DURÉE DU TRAVAIL ?

- Le temps de travail du salarié en contrat de professionnalisation est identique à celui des autres salariés de l'entreprise. Le temps de formation est inclus dans le temps de travail.
- Le contrat peut être conclu à temps partiel.



QUELLE RÉMUNÉRATION ?

- Le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de son niveau de formation.

ÂGES	INFÉRIEUR AU BAC PRO	ÉGAL OU SUPÉRIEUR BAC PRO, TITRE OU DIPLÔME À FINALITÉ PROFESSIONNELLE
Moins 21 ans	au moins 55 % du SMIC	au moins 65 % du SMIC
21 ans et plus	au moins 70 % du SMIC	au moins 80 % du SMIC
26 ans et plus	au moins le SMIC ou 85 % de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire	

- Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié.

LES FORMATIONS EN ALTERNANCE AU GRETA MTE 94

NIVEAU V : CAP, BEP, Préqualification // NIVEAU IV : BP, BT, Bac professionnel // NIVEAU III : BTS, DUT, DEUG

INTITULÉ DES PARCOURS	DURÉE DU CONTRAT	LIEUX	PÉRIODES DE FORMATION
-----------------------	------------------	-------	-----------------------

HÔTELLERIE - RESTAURATION - TOURISME

CAP Agent Polyvalent de restauration (APR)	1 an	Champigny	2 sessions / an
CAP Boulanger	1 an	Champigny	2 sessions / an
CAP Commercialisation et services en hôtel Café Restaurant	1 an	Champigny	2 sessions / an
CAP Cuisine	1 an	Champigny	2 sessions / an
CAP Pâtissier	1 an	Champigny	2 sessions / an
TP⁽¹⁾ Agent d'hôtellerie - Niveau V	1 an	Champigny	1 session / an
TP⁽¹⁾ Conseiller vendeur en voyages - Niveau IV	1 an	Champigny	1 session / an
TP⁽¹⁾ Gouvernant en hôtellerie - Niveau IV	1 an	Champigny	1 session / an
TP⁽¹⁾ Réceptionniste en hôtellerie - Niveau IV	1 an	Champigny	1 session / an

TERTIAIRE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Bac pro Gestion administration	2 ans	Maisons-Alfort	1 session / an
BTS Gestion de la PME	2 ans	Créteil	1 session / an
BTS Comptabilité - Gestion	2 ans	Créteil	1 session / an
TP⁽¹⁾ Employé Administratif et d'Accueil - Niveau V	Variable	Créteil	Entrée et sortie permanente
Titre Assistant Administration Commerciale Communication (ASCOM) - Niv IV	Variable	Créteil	Entrée et sortie permanente
Titre Assistant de Comptabilité et d'Administration (ASCA) - Niveau IV	Variable	Créteil	Entrée et sortie permanente
TP⁽¹⁾ Comptable Assistant - Niveau IV	Variable	Créteil	Entrée et sortie permanente
TP⁽¹⁾ Secrétaire Assistant - Niveau IV	Variable	Créteil	Entrée et sortie permanente
TP⁽¹⁾ Secrétaire Comptable - Niveau IV	Variable	Créteil	Entrée et sortie permanente
TP⁽¹⁾ Assistant de Direction - Niveau III	Variable	Créteil	Entrée et sortie permanente
TP⁽¹⁾ Assistant Commercial - Niveau III	Variable	Créteil	Entrée et sortie permanente
TP⁽¹⁾ Gestionnaire de Paie - Niveau III	Variable	Créteil	Entrée et sortie permanente

VENTE - RELATION CLIENTS

Bac pro Accueil Relations Clients Usagers (ARCU)	2 ans	Maisons-Alfort	1 session / an
Bac pro Commerce	2 ans	Maisons-Alfort	1 session / an
Bac pro Vente	2 ans	Maisons-Alfort	1 session / an
TP⁽¹⁾ Conseiller Commercial - IV	1 an	Maisons-Alfort	1 session / an
TP⁽¹⁾ Conseiller Relation Client à Distance - Niveau IV	1 an	Maisons-Alfort	1 session / an
TP⁽¹⁾ Vendeur Conseil en Magasin - Niveau IV	1 an	Maisons-Alfort	1 session / an

(1) Titre professionnel